

MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Quarante-deuxième séance – Mardi 19 février 2002, à 17 h

Présidence de M. Pierre Losio, président

La séance est ouverte à 17 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M^{mes} Marie-Thérèse Bovier, Barbara Cramer, MM. Alain Fischer, François Henry, M^{me} Christina Matthey, MM. Peter Pirkli, Guy Savary, Daniel Sormanni et M^{me} Marie Vanek.*

Assistent à la séance: *M. Manuel Tornare, maire, M. André Hediger, vice-président, MM. Christian Ferrazino, Pierre Muller et Alain Vaissade, conseillers administratifs.*

CONVOCATION

Par lettre du 6 février 2002, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 19 février, mercredi 20 février et lundi 4 mars 2002, à 17 h et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Le président. Mesdames et Messieurs, chers collègues, j'ai une information à vous donner concernant le vote électronique. La commission du règlement a assisté aux séances du Grand Conseil et elle a décidé d'attendre la publication par le bureau du Grand Conseil du rapport concernant le fonctionnement de ce vote électronique, afin de ne pas commencer à utiliser celui-ci s'il s'avère que, dans la période d'essai, des aménagements sont à apporter. Quand le bureau du Grand Conseil aura publié son rapport, la commission du règlement du Conseil municipal s'en saisira immédiatement, conclura ses travaux et vous soumettra un rapport en séance plénière. Le délai imparti pour la remise de ce rapport, selon le président du Grand Conseil, M. Annen, est de trois mois. Les essais ont eu lieu en janvier, nous devrions donc avoir ce rapport au début du mois d'avril.

Je vous rappelle que tout à l'heure nous allons commencer à appliquer, en ce qui concerne les questions orales, le projet d'arrêté PA-20, figurant dans le rapport M-185 A, projet d'arrêté que vous avez accepté le 5 décembre 2001. Celles-ci seront donc posées au début de la première séance de chaque session; je vous rappelle deux points importants de l'article unique: «Le temps consacré aux questions orales n'excède pas trente minutes, y compris les réponses éventuelles du Conseil administratif. L'exposé de la question est limité à deux minutes. Chaque conseiller(ère) municipal(e) ne peut poser qu'une seule question par session. Le Conseil administratif répond aux questions soit immédiatement soit le lendemain en début de séance», c'est-à-dire, pour la présente session, demain à 17 h.

Le Conseil administratif a demandé que soient traitées en urgence la proposition PR-182, qui concerne un crédit destiné à soutenir l'organisation du Forum mondial de la société civile, ainsi que la proposition PR-183 qui, elle, concerne la candidature de Genève - Divonne-les-Bains pour l'accueil de la future organisation résultant de la fusion de la Fédération mondiale des cités unies et de l'International Union of Local Authorities. Ces points n'étant pas trop éloignés dans notre ordre du jour, ils pourraient être abordés d'ici à la fin de la séance de ce soir. Si ce n'était pas le cas, le bureau mettra en discussion ces deux propositions demain, immédiatement après les réponses du Conseil administratif; nous vous rappelons que le Conseil administratif a demandé la discussion immédiate pour ces deux objets.

Concernant notre ordre du jour, je dois encore vous informer que nous traitons ensemble les motions M-245 et M-246 qui sont liées, cela en accord avec les chefs de groupe. Les motionnaires développeront leur argumentation et, ensuite, nous parlerons de ces deux motions dans la même discussion, mais il y aura deux votes distincts, un sur les invites de la motion M-245 et un sur les invites de la motion M-246. Il en sera fait de même pour les motions M-247, M-248 et M-249, ainsi que pour les motions M-255 et M-256.

3. Prestation de serment de M^{me} Aline Gualeni, remplaçant M^{me} Evelyne Strubin, conseillère municipale démissionnaire.

M^{me} Aline Gualeni est assermentée.

4. Questions orales.

M. Jean-Pierre Oberholzer (L). Cette question s'adresse, d'une part, à M. Pierre Muller et, d'autre part, à M. Christian Ferrazino; elle concerne la place Sturm et les locataires qui se trouvent dans les baraquements. Je voudrais savoir, au sujet des baux, ce que le Conseil administratif a l'intention de faire avec ces locataires et ces baraquements, pour autant qu'un jour les locataires libèrent les lieux.

M. Pierre Muller, conseiller administratif. Je vous remercie de cette question, Monsieur Oberholzer. Je peux vous informer que, au nom du Conseil administratif, j'ai résilié les baux de tous les locataires des baraquements de la place Sturm en date du 30 juin 2002. Pour le reste, cela ne dépend pas de mon département; comme vous venez de le dire très justement, il s'agit du département de M. Ferrazino qui prendra la suite des opérations à cet endroit-là.

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Je peux vous confirmer, Monsieur Oberholzer, que, dès le lendemain de la votation du 2 décembre 2001, le Conseil administratif a souhaité reprendre ce dossier en main. Il m'a chargé d'examiner un aménagement simple et rapide de l'ensemble de la place Sturm,

pour le rendre accessible à ses habitants et également de créer un espace public dévolu aux activités du quartier. A partir de là, le Service des bâtiments a établi un dossier pour déposer des autorisations de démolir, puisqu'il y a actuellement six baraquements provisoires qui, je vous le rappelle, sont provisoires depuis à peu près cinquante ans. La requête en autorisation de démolir a été déposée au département cantonal compétent et, pas plus tard que demain matin, le Conseil administratif examinera une proposition que je lui ai soumise visant précisément à saisir le Conseil municipal d'une proposition de crédit de 250 000 francs pour les frais de démolition de l'ensemble de ces bâtiments.

Parallèlement, nous préparons un projet d'aménagement. Un architecte a déjà été mandaté et nous devrions pouvoir venir présenter au Conseil municipal, vraisemblablement en avril ou en mai prochain, une proposition d'aménagement. Pourquoi avons-nous voulu d'abord vous saisir d'une proposition de crédit pour la démolition des bâtiments? En raison du fait, comme l'a rappelé Pierre Muller, que la Gérance immobilière municipale a résilié, à la demande du Conseil administratif, l'ensemble des baux pour la fin de juin 2002 et qu'il est même probable que certains locataires partent plus tôt. Par conséquent, il est nécessaire que nous ayons les crédits pour procéder à la démolition des bâtiments, bâtiment par bâtiment, dès qu'ils seront libérés. C'est pour cette raison que, si le Conseil administratif donne suite à cette proposition demain, vous serez saisis très prochainement de ce crédit de démolition et, dans un deuxième temps mais au plus tard au mois de mai, d'un crédit d'aménagement pour rendre cet espace public et en faire un lieu de promenade, comme vous l'avez souhaité.

En répondant à votre question, nous répondons aussi par anticipation à certaines motions sur ce sujet qui ont été déposées et qui seront peut-être traitées demain ou dans un mois.

M. Roberto Broggin (Ve). Ma question s'adresse au Conseil administratif. Lors de la séance de 20 h 30 du 15 janvier 2002, la pétition P-52 intitulée: «Flâner à Saint-Gervais» a été acceptée et a été renvoyée au Conseil administratif. J'aimerais connaître les intentions du Conseil administratif par rapport à cette pétition, s'il souhaite réaliser ce qu'elle demande, comme c'est le vœu des habitants et du Conseil municipal, dans quels délais et par quels moyens.

Le président. Le Conseil administratif vous répondra demain.

M. André Kaplun (L). Monsieur le président, j'ai une question pour vous et une autre pour le Conseil administratif. La question que je vous adresse, Mon-

sieur le président, concerne les séances plénières supplémentaires; j'aimerais savoir à quel moment nous pourrions avoir une brève discussion à ce sujet?

Le président. Je propose de vous en dire deux mots lors de la pause. Je ne vous cache pas que nous en avons parlé avec les chefs de groupe tout à l'heure.

M. André Kaplun. L'autre question s'adresse à M. Tornare. Je suis sûr que vous le savez déjà, Monsieur Tornare, mais je veux simplement vous signaler que les bancs du parc des Bastions sont dans un état nécessitant des réparations et, lorsque vous irez les voir, vous constaterez qu'en sortant du parc, du côté de la rue Saint-Léger, il y a des graffitis qu'on pourrait peut-être enlever à l'occasion.

M. Manuel Tornare, maire. Je réponds à M. Kaplun que cela va être fait. Avec M. Beer, nous avons observé de près le parc des Bastions, parce que nous nous sommes aperçus qu'il manquait aussi des arbres, qui auraient dû être remplacés depuis très longtemps et qui le seront dès le printemps. Nous allons lier la gerbe.

M. Georges Breguet (Ve). Ma question s'adresse à M. Hediger ou à M. Ferrazino. Il s'agit d'un petit problème qui se situe tout près de notre salle de réunion, c'est-à-dire à la Grand-Rue où, depuis quelque temps, les bornes et les chaînes ont disparu. Comme les bornes ont disparu, les chaînes ont aussi disparu et de plus en plus d'automobilistes prennent cette rue pour une piste de 100 mètres en s'exerçant sur ce bout de rue, qui était jusqu'à maintenant préservé.

Le président. Le Conseil administratif vous répondra demain. Monsieur Dossan, vous avez la parole.

M. Guy Dossan (R). Merci, Monsieur le président, mais M. Breguet vient de me souffler la question.

M. Guy Jousson (AdG/TP). Ma question s'adresse à M. Ferrazino. Sur le site d'Artamis, un groupe assez important de jeunes grimpeurs a installé des murs de grime dans un hangar pour compléter ce qui existe déjà au centre sportif de la

Queue-d'Arve. Il faut savoir que cela ne remplace pas ce qui existe au centre sportif de la Queue-d'Arve, mais que cela vient s'y ajouter, parce que ces jeunes, qui ont entre 15 et 20 ans, ont beaucoup travaillé dans ce hangar et peuvent y accéder dans des tranches d'heures où les murs du centre sportif de la Queue-d'Arve sont utilisés par des associations officielles. Ma question est la suivante: qu'est-ce qui est prévu et comment peut-on accompagner ces jeunes pour déménager, le cas échéant, ces murs de varappe?

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. C'est une question qui s'adresse à la commission de l'aménagement et de l'environnement, car celle-ci examine une proposition du Conseil administratif en vue de l'aménagement de l'ancien site des Services industriels de Genève.

Nous avons suspendu l'examen de ce dossier dans l'attente de connaître la suite qui serait donnée aux projections scolaires pour l'ensemble du quartier, puisque que, comme vous le savez, nous attendions de pouvoir récupérer l'actuel Musée d'ethnographie, qui était une ancienne école. Aujourd'hui, nous le savons, pour les dix ans à venir il n'y aura pas besoin d'un nouveau groupe scolaire dans le quartier, mais nous ne pouvons pas exclure que dans une période d'une dizaine d'années, nous ayons besoin d'en construire un.

Par conséquent, la commission de l'aménagement et de l'environnement va pouvoir reprendre l'examen de ce dossier. L'aménagement proposé n'est pas du tout définitif; il est beaucoup plus léger que celui que nous avons imaginé initialement, mais il est vrai que, dans les discussions que nous avons eues, tant avec les différents occupants du site, l'association Coquelicot notamment, que les différents habitants du quartier, la nécessité de trouver une solution pour ce mur de grimpe est apparue. Comme vous le savez, l'aménagement de l'espace central du site aura pour conséquence de faire disparaître deux bâtiments: un qui est occupé actuellement par des décors du Grand Théâtre et l'autre où se trouve le mur de grimpe auquel vous avez fait allusion.

Dans la réflexion qui retient les commissaires au sein de la commission de l'aménagement et de l'environnement, la question de savoir où mettre ce mur de grimpe a été examinée. Chacun s'accorde à reconnaître qu'on pourrait maintenir un troisième bâtiment dans lequel le mur de grimpe pourrait être transféré, car, contrairement aux deux autres bâtiments, sa structure est beaucoup plus solide et pourrait nous amener à le conserver. A l'heure où je vous parle, il n'est pas du tout exclu que le mur de grimpe doive quitter le site, mais il est fort possible, suivant ce qui va ressortir des travaux de la commission de l'aménagement et de l'environnement par rapport à l'aménagement de l'ensemble de la parcelle, que le mur de grimpe puisse rester sur place.

En résumé, je dirai que la question non seulement n'est pas éludée, mais que nous y sommes très attentifs et qu'il est fort possible qu'elle ait une réponse favorable, comme vous semblez le souhaiter, par le maintien du mur de grimpe sur place.

M. Pierre Maudet (R). Ma question concerne les échafaudages qui sont devant le Muséum. Je voudrais connaître la raison de la présence depuis plusieurs mois de ces échafaudages et, surtout, savoir à quelle échéance ils vont être enlevés, parce qu'ils entament, d'une certaine manière, la perspective de l'œuvre d'art qui se trouve sur le fronton du Muséum. Il s'agit de deux questions en une: pour quelle raison et à quelle échéance?

M. Alain Vaissade, conseiller administratif. Pour reprendre un peu l'histoire de ces échafaudages, qui donnent une piètre image de la ville de Genève à tous les visiteurs, je dirai qu'ils sont là pour protéger les gens d'éventuelles chutes de plaques du revêtement du musée. Le Conseil municipal a refusé de voter le crédit pour rétablir la sécurité de ces plaques, et, comme il n'y a pas de crédit pour faire les travaux, le Service des bâtiments a décidé de mettre des échafaudages pour dégager sa responsabilité en cas de chutes de pierres. C'est pourquoi ces échafaudages sont là depuis deux ans, je crois, et qu'ils vont y rester encore quelques années, puisqu'il n'y a pas de crédit pour pouvoir faire les travaux nécessaires.

Voilà la raison de ces échafaudages. Cependant, il y a quand même un projet de rénovation de l'entrée du Muséum d'histoire naturelle et, dans le projet qui va vous être soumis prochainement en commission, vous aurez l'opportunité à un moment donné d'intervenir par rapport à cette situation.

M. Roman Juon (S). La question sur la Grand-Rue m'a aussi été posée par un citoyen, qui m'attendait, car il savait que j'arrivais ici à 17 h pour la séance du Conseil municipal. Je demande au Conseil administratif de prendre les dispositions nécessaires le plus rapidement possible afin de rétablir les bornes et les chaînes à la Grand-Rue.

La deuxième question concerne la place Sturm. Je savais que la Ville de Genève était très généreuse envers l'Etat et les autres communes, mais je ne savais pas qu'on allait payer la démolition et la remise en état de ce lieu alors que, sauf erreur, les bâtiments appartiennent à l'Etat. Ces derniers ne devraient-ils pas être démolis aux frais de l'Etat?

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Je ne veux pas revenir sur le débat qui va vous animer, puisque, comme je l'ai dit tout à l'heure, vous serez bientôt saisis d'une proposition. Bien entendu, Monsieur Juon, vous êtes libre de refuser la proposition que le Conseil administratif souhaite vous faire. Le territoire est la propriété de la Ville de Genève et, à une certaine époque, il y a environ cinquante ans, des bâtiments ont été construits – vous le savez, Monsieur Juon – pour des besoins scolaires, notamment en lien avec l'école des Casemates et ensuite avec le collège Calvin.

Aujourd'hui, ces bâtiments provisoires ont été conservés, bien que le collège Calvin ne les utilise plus en tant que tels, mais pour d'autres besoins de l'administration, et pas seulement de l'administration cantonale, mais aussi municipale, voire pour des tiers, parce que la Gérance immobilière municipale a loué certains bâtiments à une librairie ou à d'autres locataires. La Ville, si vous voulez, s'est comportée comme propriétaire de ces bâtiments en encaissant un loyer – sauf erreur, Monsieur Muller – ou en mettant ces bâtiments à la disposition de tiers avec des conventions. Aujourd'hui, nous vous proposons de prendre en main l'aménagement du territoire municipal. C'est un projet de la Ville de Genève; tant le Conseil municipal que le Conseil administratif le souhaitent et notre travail est de vous saisir d'une proposition pour aller dans ce sens.

Maintenant, Monsieur Juon, si vous estimez une fois que le crédit vous sera soumis qu'il appartient à d'autres d'assumer les frais et le financement de cette remise en état, vous aurez alors l'occasion de l'exprimer. Quant à nous, nous considérons que la Ville se doit de prendre en charge cet aménagement.

M. Alain Vaissade, conseiller administratif. Je prends la parole très rapidement pour répondre à M. Juon que, de toute façon, avec le nouveau projet du Musée d'ethnographie à la place Sturm, il était prévu d'avoir un espace public à cet endroit, parce que les questions qui arrivent sont dans la logique même du résultat du vote du 2 décembre.

Dès le lendemain et le mercredi suivant ce résultat, j'ai proposé au Conseil administratif de ne pas faire obstruction et, bien sûr, de libérer cette place et de l'aménager le plus vite possible. S'il y a des problèmes à résoudre avec les propriétaires des bâtiments, vous pensez bien que le Conseil administratif va s'en occuper le plus rapidement possible pour qu'on puisse rendre cette place aux habitants de telle manière qu'elle retrouve son affectation originale. Nous n'allons pas nous arrêter sur un problème de propriété des murs, alors qu'ils vont être détruits. Je tenais quand même à rappeler que cet espace était destiné à être un lieu de promenade publique pour les habitants.

M. Robert Pattaroni (D). Ma question s'adresse à M. Tornare. Je précise que je ne fais que transmettre cette question, qui appartient à notre ancienne collègue, M^{me} Anne-Marie von Arx-Vernon, qui n'a pas pu vivre le plaisir de la poser et d'entendre la réponse. Cette question concerne les locaux qui seraient nécessaires pour l'activité liée à la petite enfance; où en est-on?

M. Manuel Tornare, maire. Monsieur Pattaroni, nous avons projeté de transférer la Délégation à la petite enfance dans les bâtiments Planète Charmilles qui appartiennent à la Caisse d'assurance du personnel de la Ville de Genève et des Services Industriels de Genève (CAP). Mon collègue Pierre Muller m'a fait observer, à juste titre, que cela serait un peu cher. Nous avons essayé de négocier avec la CAP pour obtenir un rabais, mais, entre temps, on nous a fait une proposition à l'avenue Dumas qui nous paraît extrêmement intéressante, d'autant plus que les locaux pourraient être occupés dans peu de temps, au mois d'avril. C'est certainement cette proposition que je vais transmettre demain matin à mes collègues du Conseil administratif. Je dois d'ailleurs encore recevoir les documents du régisseur en fin d'après-midi.

M. Jean-Pierre Lyon (AdG/SI). J'ai deux questions à poser. La première question concerne le crédit de 12 millions de francs que nous avons voté ce printemps pour la réfection des égouts et des conduits entre le boulevard Carl-Vogt et la place des Philosophes. Depuis le mois de juin, l'éclairage de la rue Patru a été coupé et j'aimerais savoir quand il va être rétabli. J'ai demandé cela à deux reprises aux responsables du chantier, car les machines importantes ont fini les travaux; ils sont en train de refaire les trottoirs et autres, mais personne n'a pu me répondre. Le Conseil administratif peut-il intervenir auprès des Services industriels pour remettre l'électricité? Plusieurs personnes âgées m'ont dit qu'elles ne passaient plus dans cette rue le soir, car il faisait nuit noire.

Ma deuxième question fait suite à un article paru dans la *Tribune de Genève* concernant les parkings. Je sais que le Conseil administratif veut réduire les voitures à Genève. Je suis intervenu plusieurs fois sur la question des parkings périphériques et j'aimerais que le Conseil administratif donne son avis sur le problème qui a été évoqué dans la *Tribune de Genève*. Il y a 220 000 frontaliers qui passent chaque jour la frontière, à l'aller et au retour et, comme je l'ai déjà dit, le premier parking qui a été fait est celui qui se trouve au bout de la route des Acaïas. Pour le moment, on n'a pas de nouvelles au sujet d'autres parkings et j'aimerais connaître la position du Conseil administratif dans cette affaire. Va-t-on bientôt faire des parkings supplémentaires?

Le président. Tout d'abord, Monsieur Lyon, je dois vous faire remarquer que vous avez voté un projet d'arrêté concernant les questions orales où il est prévu que chaque conseiller n'a droit qu'à une seule question. Nous en avons parlé encore tout à l'heure avec les chefs de groupe. Je vous le fais observer courtoisement maintenant, mais la prochaine fois je vous retirerai la parole après que votre première question aura été posée.

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Monsieur Lyon, je peux répondre aujourd'hui à une question et je me renseignerai pour pouvoir répondre demain à l'autre question, celle concernant la rue Patru. Je ne sais pas s'il incombe au Service d'aménagement urbain et d'éclairage public ou aux Services industriels d'intervenir pour remettre l'électricité. Pour ma part, je pense que c'est plutôt au Service d'aménagement urbain et d'éclairage public de faire le nécessaire.

Maintenant, s'agissant de l'article de presse auquel vous avez fait allusion, lequel ne nous informait pas, mais nous confirmait qu'il y avait des dizaines de milliers de mouvements aux frontières chaque jour entre la France et notre centre-ville, vous pensez bien que, comme vous, nous nous préoccupons beaucoup de ce problème, d'autant plus que je vous rappelle que celui qui vous parle représente le Conseil administratif au sein des Transports publics genevois (TPG). Nous sommes en ce moment en train d'examiner avec le Canton, les TPG et les différentes communes le plan directeur des transports publics pour la période 2003-2006. J'ai précisément écrit aux TPG pour leur demander de prendre en compte – parce que cela n'avait pas été fait dans le projet que nous avons reçu au sein du conseil d'administration des TPG – la dimension régionale, à savoir tout particulièrement l'axe de Gaillard, entre Annemasse et le centre-ville de Genève.

Vous indiquez, quant à vous, que la solution pourrait se régler par des parkings d'échange; peut-être, mais, en tout cas, à mon sens, de manière insuffisante. Nous pensons que prioritairement la situation devrait se régler par une réelle offre de transports publics entre le centre d'Annemasse et le centre-ville de Genève, ce qui n'existe pas aujourd'hui. Nous avons contacté M. Borrel, maire d'Annemasse, et M. Vioux, maire adjoint qui s'occupe de la question des transports, pour examiner, puisque la volonté est la même à Annemasse qu'à Genève, comment nous pourrions mettre en place avec l'appui des TPG et des Transports annemassiens collectifs une ligne qui soit opérationnelle dans les meilleurs délais, afin d'éviter que 30 000 personnes passent la douane de Moillesullaz chaque matin et la repassent le soir. Cela fait 60 000 mouvements, effectivement, et la plupart du temps avec une seule personne par voiture.

Vous avez raison de dire que nous devons aujourd'hui trouver des solutions à ce problème qui, vous l'avez bien compris, n'est pas un problème municipal,

mais cantonal et régional et pour lequel la Ville de Genève est totalement partie prenante afin de trouver une solution le plus rapidement possible.

M. Alain Vaissade, conseiller administratif. Monsieur Lyon, je voulais aussi vous informer qu'un rapport du Service d'urbanisme, qui s'appelle «Mémo-cité», fait en 1995 déjà, a signalé qu'il y avait 185 000 habitants en ville de Genève et qu'il y avait 450 000 personnes la journée. Ce problème est donc déjà connu et nous devons effectivement trouver des solutions, comme l'a dit M. Ferrazino, notamment par les transports publics.

M^{me} Isabelle Nerny (AdG/SI). Depuis quelques mois, certains immeubles dans différents quartiers de notre ville subissent une situation aberrante, dont la responsabilité incombe au Service de l'énergie à Berne. Dans le but de faire des économies d'énergie, les services de ce secteur n'ont rien trouvé de mieux que de supprimer l'éclairage des escaliers et des paliers dans certains bâtiments, en ne laissant éclairé que le hall d'entrée jusqu'à l'ascenseur, cela à titre de test. Cette situation dure depuis des mois et il serait question que cela se généralise dans toutes les villes de Suisse.

De plus, dans l'immeuble dont je parle, qui appartient à la Gérance immobilière municipale, habite une majorité de personnes d'un certain âge, et même d'un âge certain, dont quelques-unes sont handicapées avec quelques problèmes de mobilité ralentie et quand on sait le nombre d'agressions qui ont lieu près des boîtes à lettres ou dans les ascenseurs, précisément sur des personnes âgées, il est inadmissible de créer ainsi un climat d'insécurité. Sauf dans le hall d'entrée, vous êtes dans le noir et, si vous voulez vous éclairer, c'est en marchant sur votre étage que la lumière s'enclenche pour s'éteindre aussitôt après. Si la personne n'est pas très grande et pas très lourde, il faut qu'elle tape du pied pour que la lumière s'enclenche.

Je demande donc expressément que l'on fasse le nécessaire au plus vite et je fais appel à M. Pierre Muller, afin que son bon cœur et son efficacité énergétique fasse diligence. Je vous remercie au nom de tout l'immeuble.

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Je souhaiterais rassurer M^{me} Nerny. Il est vrai que le Service de l'énergie a développé une expérience, notamment dans un immeuble de la Gérance immobilière municipale pour tenter d'arriver à des mesures d'économie. Quand on fait des expériences, on n'est pas sûr de réussir du premier coup. Madame Nerny, vous avez raison de relever que

l'expérience qui a été faite dans l'immeuble auquel vous faites allusion n'est pas du tout satisfaisante, pour deux raisons. Premièrement, la lumière n'est pas suffisante pour éclairer convenablement non seulement le hall d'entrée, mais aussi les différents étages et, deuxièmement, lorsqu'une lumière s'allume, cela ne déclenche pas l'ensemble des autres lumières, ce qui fait qu'une obscurité totale subsiste. Fort de cette mauvaise expérience, les services de M. Macherel ont tiré les conclusions de cette démarche et sont en train de remédier à cette situation en essayant de développer un autre type d'expérience qui, elle, nous l'espérons, sera concluante.

N'allez pas conclure, Madame Nerny, qu'il ne faut pas faire d'expériences pour tenter d'aboutir à des mesures d'économie d'énergie dans les différents immeubles propriétés de la Ville de Genève; nous avons fait certaines expériences qui sont concluantes et nous continuerons à en faire en essayant chaque fois d'optimiser les résultats auxquels nous parvenons. Néanmoins, nous vous l'accordons bien volontiers, l'exemple auquel vous avez fait allusion n'était pas performant, mais nous ne désespérons pas d'y remédier en trouvant des solutions qui, elles, nous amènent à de véritables économies d'énergie, tout en assurant la sécurité et une lumière optimale.

M^{me} Vanessa Ischi Kaplan (Ve). Ma question s'adresse à M. Ferrazino. A la rue Pestalozzi, au niveau de l'école Trembley, une vieille roulotte de chantier, qui est en mauvais état, se trouve là depuis plusieurs mois. J'aimerais savoir si c'est une roulotte qui appartient à la Ville de Genève, qu'est-ce qu'elle fait là et si on va bientôt en être débarrassé, car elle attire toute une catégorie de déchets autour d'elle.

Le président. Le Conseil administratif répondra à cette question demain. Nous attendrons donc trois réponses de la part du Conseil administratif demain, mais, pour l'instant, un complément de réponse va être apporté par M. Hediger.

M. André Hediger, conseiller administratif. Je réponds à la question de M. Breguet, qui a demandé pourquoi nous avons supprimé les bornes et les chaînes à la Grand-Rue. Cela est dû au fait que, pendant un mois et demi à deux mois, des travaux auront lieu. En venant ce soir à la séance du Conseil municipal, vous avez certainement constaté la présence de travaux à la rue Guillaume-Farel. Il y a une quinzaine de jours, une séance a réuni des délégués de l'Office des transports et de la circulation, du Service d'incendie et de secours, ainsi que des

agents de ville; un itinéraire a été défini afin de faciliter le passage et l'intervention des véhicules du SIS en cas de sinistre dans la Vieille-Ville. Dans deux mois, tout devrait, en principe, rentrer dans l'ordre.

Le président. Un autre complément d'information va être donné par M. le conseiller administratif Pierre Muller.

M. Pierre Muller, conseiller administratif. Merci, Monsieur le président. Madame Nerny, je vous remercie de vos bonnes paroles. Sans faire de vilains jeux de mots, je n'étais pas au courant des problèmes d'électricité que vous avez évoqués dans certains immeubles de la Gérance immobilière municipale. Quoi qu'il en soit, vous l'aurez compris, la Ville de Genève va entreprendre de réparer cette erreur, mais l'enseignement qu'il faut en tirer est que la prochaine fois qu'il y aura des expériences pour le moins novatrices dans les immeubles de la Gérance immobilière municipale, je souhaiterais être mis au courant.

Le président. Le temps dévolu aux questions est terminé; vous aurez les réponses du Conseil administratif demain.

Nous sommes saisis d'une motion d'ordre de M^{me} Marie-France Spielmann, MM. Alain Gallet, Bernard Paillard, Jacques Mino et René Grand qui demande que la résolution R-42 intitulée: «Palestine: le terrorisme d'Etat engendre le terrorisme du désespoir» puisse être débattue en urgence à notre séance de ce soir, à 20 h 30. Je donne la parole à l'un des auteurs de cette motion d'ordre, M. Gallet.

M. Alain Gallet (Ve). Il y a quelques considérants qui sont apposés à cette motion d'ordre. Je ne vais pas la développer davantage, je vais simplement dire que la situation au Moyen-Orient est dramatique, que chaque jour on en parle et qu'il vaut peut-être mieux ne pas attendre qu'elle se dégrade encore. Il me semble donc nécessaire, avec ce qui se passe à Genève et en Suisse, avec le manifeste pour la paix au Proche-Orient, qui vient de paraître, avec plusieurs lettres de lecteurs dans les journaux, avec ce qui se passe aussi en Israël, avec la manifestation pacifiste qui vient d'avoir lieu à Tel-Aviv, que le Conseil municipal débatte de la résolution R-42 aujourd'hui même.

M. Jacques Mino (AdG/SI). Je prends la parole juste pour ajouter quelques mots à ce que vient de dire le préopinant. La situation, telle que nous la «vivons»,

est de plus en plus dramatique; tout le monde est impuissant, et le silence international est pesant. Même l'Europe ne se fait plus entendre sur la question.

Notre voix, même si elle peut paraître comme une goutte d'eau dans la mer, doit être donnée, ce d'autant qu'un mouvement en Israël même – et c'est la seule planche de salut qu'il reste à la paix – est en train de se mettre en route et qu'il nous faut le renforcer maintenant et pas dans quelques semaines, parce que cela est urgent.

Mise aux voix, la motion d'ordre est acceptée à la majorité.

5. Projet d'arrêté de M^{me} Nicole Bobillier, MM. Olivier Coste, Gérard Deshusses, Jean-Louis Fazio, René Grand, Roman Juon, Sami Kanaan, Daniel Sormanni, Roger Deneys, M^{mes} Virginie Keller Lopez, Annina Pfund et Sandrine Salerno: «Un règlement pour une politique active en matière d'intégration sociale et professionnelle» (PA-19)¹.

PROJET D'ARRÊTÉ

Considérant:

- que, malgré une forte diminution du taux de chômage en Suisse, celui-ci reste, à Genève, très au-dessus de la moyenne nationale;
- qu'au cours de ces dernières années la Ville de Genève a œuvré activement afin de trouver des solutions alternatives et complémentaires aux prestations de l'assurance chômage, notamment grâce à l'introduction d'un Fonds de lutte contre le chômage, suite à la motion M-154 votée en décembre 1995, réactualisée par la motion M-150 votée en décembre 2000;
- que le chômage engendre des situations de précarité et d'exclusion sociale et professionnelle individuelles mais touchant aussi l'entourage des personnes qui y sont confrontées;
- que la formation de base et le perfectionnement continu sont autant de moyens pouvant prévenir ou combattre le chômage de longue durée et l'exclusion;
- que l'importance du partenariat avec les organismes et structures associatifs et parapublics dans la lutte contre le chômage est reconnue;

¹ Annoncé, 2251.

- que les révisions successives de la loi fédérale sur l'assurance chômage (LACI) risquent de marginaliser encore plus les personnes subissant un chômage de longue durée;
- qu'il est urgent de renforcer le rôle actif de la Ville de Genève, en complémentarité et coordination avec les autres organismes compétents, notamment cantonaux, en vue de favoriser la réinsertion sociale et professionnelle des personnes qui sont exclues du monde du travail;
- qu'il semble indispensable de développer et d'accentuer le travail en réseau, soit les échanges avec les structures institutionnelles, aux niveaux cantonal et communal, œuvrant dans la lutte contre l'exclusion sociale et professionnelle, afin de trouver des solutions communes et ciblées, notamment en participant à l'élaboration de projets pour des emplois temporaires subventionnés, pour des entreprises d'entraînement ou encore pour des semestres de motivation pour les jeunes en rupture de scolarité, et dans le cadre de la loi sur l'assurance chômage;
- qu'il faut s'inspirer d'expériences menées ailleurs, par exemple en Ville de Lausanne avec le CIFEFA (Centre intégré pour la formation des adultes);
- que le Conseil administratif, tout en instaurant le Fonds chômage, n'a pas encore montré une volonté réelle d'utiliser pleinement les potentiels de ces différentes mesures et continue de subventionner, en substance, l'Etat de Genève via la prise en charge financière d'occupations temporaires cantonales,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition de douze de ses membres,

arrête:

Article premier. – Il est instauré un «Règlement municipal de portée générale de la Ville de Genève pour un Fonds de lutte contre le chômage de longue durée» libellé comme suit:

«Art. 1. – Il est instauré un Fonds municipal de lutte contre le chômage de longue durée, ayant pour objectif de contribuer à la réintégration sociale et professionnelle des chômeuses et chômeurs de longue durée pour lesquels d'autres mesures cantonales ou fédérales de réinsertion n'ont pas abouti.

»Art. 2. – Ce fonds servira à financer un éventail flexible de mesures au service de l'objectif susmentionné, notamment:

- développer des expériences pilotes en utilisant les possibilités offertes par les structures de soutien à la réinsertion sociale et professionnelle dans le cadre de l'assurance chômage;
- déterminer avec ces mêmes associations des mandats de prestations afin de faire bénéficier les habitants de la ville de mesures concrètes de réinsertion;
- développer les allocations de formation (AFO), mesure active de la loi sur l'assurance chômage, destinée aux personnes de plus de 25 ans sans formation ou possédant une formation obsolète, et permettant de financer des certificats fédéraux de capacité ou des formations cantonales reconnues;
- recenser le nombre de postes d'apprentissage, dans tous les domaines de formation, qui sont offerts actuellement par la Ville de Genève et prévoir 40 postes supplémentaires d'apprentissage ainsi que les postes nécessaires à leur encadrement;
- développer un mécanisme incitatif de soutien pour que les entreprises mandataires de la Ville de Genève renforcent leur politique active en matière d'apprentissage, le cas échéant en partenariat avec la Ville de Genève.

»Art. 3. – Ces mesures doivent être lancées, développées et mises en œuvre en collaboration avec les associations et organismes actifs et expérimentés dans ce domaine. Ces derniers peuvent soumettre directement des projets de réinsertion correspondant aux objectifs de ce fonds afin de solliciter un financement par ce fonds, pouvant prendre la forme de mandats de prestations ponctuels renouvelables. Les projets émanant directement de personnes concernées et éligibles seront favorisés, si nécessaire par une aide à la mise au point du projet.

»Art. 4. – Ce fonds devra être géré par une unité autonome dépendant du Conseil administratif et accompagné d'un forum consultatif regroupant des représentants des différents milieux compétents et concernés, y compris des associations syndicales, professionnelles et de défense des chômeurs, ainsi que des organismes spécialisés dans la formation d'adultes en situation précaire.

»Art. 5. – Le financement du fonds sera assuré par une dotation budgétaire figurant au budget annuel de fonctionnement, dans la cellule 001 050, groupe de comptes 309. Le Conseil administratif peut affecter d'autres ressources, notamment issues de subventions fédérales relatives à la lutte contre le chômage ou de dons et legs, à ce fonds.

»Art. 6. – Le règlement d'application fixe les modalités concrètes. Préalablement à l'adoption du règlement d'application, le Conseil administratif mettra en place, de manière provisoire, la commission consultative mentionnée à l'article 4, et associera la commission provisoire à cette élaboration.»

Art. 2. – Ce règlement entrera en vigueur dès la fin du délai référendaire.

Art. 3. – Les activités et prestations de l'antenne chômage (existant depuis 1996) et du Fonds de lutte contre le chômage seront évaluées de manière indépendante en termes d'adéquation aux objectifs afin d'en tirer les leçons pour le nouveau fonds.

M^{me} Sandrine Salerno (S). Le Parti socialiste est particulièrement content de pouvoir renvoyer ce projet d'arrêté à une commission et il préconise le renvoi à la commission du règlement. Je ne m'étendrai pas longuement sur les considérants et le projet d'arrêté qui est proposé par le groupe socialiste. Je rappellerai que, de tout temps, l'Alternative du Conseil municipal s'est battue pour la création d'un Fonds municipal de chômage qui agisse en complémentarité avec les instruments mis en place par la Confédération et les cantons quant à la réinsertion sociale et professionnelle.

Le Parti socialiste et l'Alternative se sont toujours battus pour que ce fonds ait un financement adéquat. Je rappelle les débats que nous avons eus lors des séances d'examen du dernier budget, le 15 décembre 2001, où nous avons fait repasser la dotation du Fonds chômage de 1 million à 2 millions de francs. En tant que Parti socialiste, nous avons toujours été dubitatifs quant à l'utilisation qui était faite de ce fonds, ne la jugeant pas toujours adéquate, en tout cas, pas dynamique, puisque, à la lecture des rapports d'activité sur cette utilisation, on remarquait souvent que la commune subventionnait le canton, étant donné qu'elle subventionnait des occupations cantonales.

Nous sommes intervenus plusieurs fois, soit pour rétablir la ligne budgétaire du Fonds chômage, soit pour rappeler l'utilité d'un fonds chômage municipal, soit pour demander une utilisation différente du Fonds chômage. D'ailleurs, au bout d'un moment, l'appellation «Fonds de lutte contre le chômage» n'était peut-être plus adéquate, vu l'utilisation faite par les services et nous nous étions dit qu'il faudrait peut-être renommer celui-ci; nous l'avons maintenant renommé dans l'arrêté. A de nombreuses reprises, nous avons incité l'exécutif de la municipalité à agir dans le sens que nous lui montrions, cela n'a malheureusement pas été fait et nous avons fini par annoncer le projet d'arrêté que vous avez sous les yeux.

Mesdames et Messieurs, je ne développerai pas plus longuement mes argumentations, je soulignerai peut-être une des interventions qui nous semble particulièrement intéressante, il s'agit de la proposition pour la Ville de Genève de travailler sur des expériences pilotes en synergie avec des acteurs professionnels de la réinsertion sociale et professionnelle dans le canton de Genève. Il faut se dire qu'en ville il y a mieux à faire que de subventionner des occupations cantonales, par ailleurs déjà subventionnées par la Confédération et le Canton. La Ville de

Genève peut avoir une politique novatrice de projets, de travail en réseau en matière de réinsertion des chômeurs de longue durée.

J'espère que ce projet d'arrêté recevra un accueil favorable, Mesdames et Messieurs, et que vous serez d'accord de le renvoyer à la commission du règlement, qui, je le souhaite, fera diligence pour ramener un projet de règlement devant le plénum.

Préconsultation

M. Jean-Charles Lathion (DC). Une fois de plus, le groupe socialiste se caractérise par un projet visant à instituer des doublons avec l'Etat et à encourager le tourisme institutionnel. Avec le système proposé, on pourrait être chômeur toute sa vie; on pourra passer d'un système Ville-Etat à un système Etat-Ville et recommencer jusqu'à épuisement des ressources, car, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, tout ce qui est proposé existe déjà, tout ce qui vous est demandé peut être obtenu actuellement par la voie normale.

L'Office cantonal de l'emploi développe des expériences pilotes de réinsertion sociale et professionnelle. Il vient d'ouvrir un atelier d'intégration et de réinsertion – lisez les journaux! Le Département de l'instruction publique, le Département de l'économie, de l'emploi et des affaires extérieures, le Département de l'action sociale et de la santé collaborent entre eux à travers des groupes de travail pour favoriser la politique que vous réclamez. Les personnes de plus de 25 ans peuvent se former. Voyez la nouvelle loi sur la formation continue des adultes, considérez les réalisations qui ont été faites: qualification 41, qui permet aux plus de 25 ans d'acquérir une qualification basée sur leur expérience professionnelle; le chèque formation, qui peut être obtenu pour toute personne justifiant d'un projet et ayant des difficultés financières; la validation des acquis, qui permet aux individus de faire reconnaître officiellement l'expérience professionnelle et de la faire valider en vue de l'obtention d'un titre. Enfin, point n'est besoin d'une loi pour recenser les places d'apprentissage: consultez le site «orientation.ch», vous y trouverez toutes les informations voulues.

Une autre chose est de demander la création de 40 places d'apprentissages supplémentaires à la Ville de Genève; notre collègue, Roman Juon, le fait pratiquement tous les ans et a droit aux réponses négatives et aux explications du Conseil administratif. Finalement, la création du fonds proposé par ce projet d'arrêté vise à couvrir des prestations qui existent déjà dans notre canton. Il alourdira les charges de la Ville de Genève sans apporter quelque chose de plus, si se n'est des fonctionnaires supplémentaires qui auront beaucoup de peine à se coordonner avec tout ce qui existe déjà dans le canton. Pour ces raisons, je vous invite à refuser ce projet d'arrêté.

M^{me} Catherine Hämmerli-Lang (R). En prenant connaissance du projet d'arrêté du groupe socialiste in corpore, les radicaux regrettent que leurs collègues ne fassent pas plus preuve de considération et de confiance envers le Conseil administratif, formé de quatre magistrats de l'Alternative et, de plus, présidé par un maire socialiste.

Ce projet d'arrêté, outre le fait qu'une fois de plus on propose à la Ville de Genève de passer pour la grenouille de la fable, est un exemple typique du régime d'assemblées où les délibérants s'octroient, à bon compte dans ce cas, l'illusion de résoudre un problème qui ressort de la compétence de la Confédération et des cantons, assemblées dans lesquelles les élus socialistes sont nombreux. Cela dit, nous ne nous opposerons pas au renvoi de ce projet d'arrêté à la commission du règlement.

M. Manuel Tornare, maire. Le Conseil administratif trouve que ce projet d'arrêté soulève un problème essentiel; nous allons d'ailleurs l'aborder lors de notre séminaire annuel de la semaine prochaine dans l'Oberland bernois. Cela ne veut pas dire que nous allons forcément aller dans le sens de ce que souhaite le groupe socialiste, mais, enfin, nous allons essayer, Madame Salerno, de définir, comme vous le souhaitez, une politique innovatrice.

Je crois que les remarques de Jean-Charles Lathion sont intéressantes, parce que nous luttons tous ici, le Conseil municipal, le Conseil administratif, contre les doublons Ville-Ville, contre les doublons Ville-Etat, et Jean-Charles Lathion a raison de dire qu'il ne faut pas faire ce que l'Etat propose déjà. En revanche, on peut faire preuve d'imagination et lutter contre le chômage ou apporter un appui aux chômeurs, comme nous le faisons déjà, et amplifier aussi ce que nous faisons en harmonie avec les responsables de l'Etat. Autrement, si nous ne tirons pas la même corde, ce sera au détriment des chômeurs.

M. Jean-Marc Froidevaux (L). J'irai un peu plus loin que M. le maire et M. Lathion dans leurs propos pour dire au Conseil municipal que si, jusqu'à ce jour, il a pu penser que rien de ce qui était humain n'échappait à la connaissance du Conseil municipal – pour paraphraser un écologiste de ce Conseil – aujourd'hui, à la faveur des compétences quasi législatives qui nous sont accordées, la question est sensiblement différente et que maintenant nous devons nous préoccuper vraiment de savoir ce sur quoi nous pouvons encore ou nous ne pouvons plus délibérer.

En ce qui concerne le fonds municipal en matière de chômage, comme l'a fort bien observé le représentant du groupe démocrate-chrétien, je dirai qu'il y a plé-

thore d'institutions cantonales, mais ce n'est pas pour rien, parce que, comme l'a observé également la représentante du groupe radical, il y a une compétence fédérale sur le sujet. Je ne vais pas vous faire un cours de droit constitutionnel – d'ailleurs, il y en a d'autres ici qui seraient plus compétents que moi pour le faire – mais vous devez comprendre que les compétences législatives ne s'exercent pas au hasard des parlements. Si l'on veut faire un peu l'historique, avant la Constitution fédérale de 1848, l'ensemble des compétences, en Suisse, c'était celles des communes; les communes, en effet, légiféraient sur tout et les juristes étaient des spécialistes de droit communal. Avec l'introduction de la Constitution fédérale de 1848, les communes ont perdu ces compétences qui ont toutes été confiées aux cantons. On a toutefois prévu que la Confédération devait avoir quelques tâches, raison pour laquelle, dans le cadre de la Constitution fédérale, on a accepté des délégations de compétences.

Aujourd'hui encore et toujours, lorsque vous votez sur une modification de la Constitution fédérale, que ce soit en raison d'une initiative ou pour un autre motif, il s'agit toujours de modifier une compétence fédérale, car la Confédération n'a que les compétences qu'on lui attribue. Cela signifie que l'ensemble des compétences appartient aux cantons. S'agissant du chômage, c'est une compétence fédérale. A l'instant où la Confédération a exercé sa compétence, le canton a épuisé la sienne, c'est-à-dire qu'il n'a plus le droit de légiférer dans la mesure où la Confédération a légiféré. Il se peut que la Confédération délègue une partie des tâches, notamment les tâches d'exécution, au canton et qu'elle commande à son tour que le canton légifère. On peut même imaginer, dans un troisième temps, que le canton délègue les tâches à la commune, auquel cas, par la force des choses, la commune a une compétence pour légiférer; à défaut, elle n'en a pas la compétence.

A l'instant où nous nous embarquons dans une assurance chômage municipale, nous devons savoir que nous usurpons notre compétence et que, à cet égard, il n'y a pas de place, à notre niveau, pour une telle assurance. C'est là la cause des propos pertinents de M. Lathion consistant à dire que, tout ce que vous proposez, le Canton le propose déjà, parce que ce sont ces tâches qui lui sont déléguées par la Confédération. A cet égard, tant que vous ne trouvez pas dans la loi cantonale sur le chômage des tâches qui sont confiées à la commune, il n'existe aucune possibilité de se saisir d'une telle compétence.

Je ne veux pas vous donner une leçon; comme je vous le disais, je veux simplement vous donner quelques éclaircissements pour vous démontrer que, à tout le moins, ce projet d'arrêté pose des problèmes de fond qui devront être examinés. Il soulève également du point de vue de la forme des questions qui sont assez pertinentes. Je vous lis l'article 2, au niveau de l'avant-dernier tiret: «recenser le nombre de postes d'apprentissage, dans tous les domaines de formation, qui sont offerts actuellement par la Ville de Genève et prévoir 40 postes supplémen-

taires...». Si c'est dans un règlement, cela signifie que, chaque fois que je le lis, je dois prévoir 40 postes supplémentaires. En conséquence, la formulation de ce règlement mérite une attention particulièrement attentive, de telle manière que son texte soit cohérent. En outre, il y a des lacunes notoires: par exemple, on ne connaît pas précisément le cercle des bénéficiaires; on ne connaît pas non plus la durée des prestations qui sont offertes; on ne connaît que de manière peu détaillée les objectifs de ces prestations; enfin, on ne connaît pas quelles sont les organisations de surveillance, aussi bien des fournisseurs de prestations que des fournisseurs de résultats.

Je veux vous dire par là que le travail qui est à faire – et j'avais déjà tenu ces propos quand nous parlions des PUS, les plans d'utilisation du sol – a le défaut essentiel de nous demander de faire des choses à l'égard desquelles nous ne sommes guère formés. A titre personnel, je ne crois pas que la commission du règlement soit une commission adéquate, dans la mesure où sa tâche consiste à examiner le règlement municipal et cela s'arrête là. Je vous suggère plutôt, compte tenu de l'abondance prévisible de ces règlements qui sont en cause, d'envisager d'ores et déjà une commission ad hoc, qui aura surtout pour tâche d'acquiescer, au départ, les instruments de technique législative qui lui donnent peut-être une chance de produire un règlement qui ne soit pas contraire aux constitutions fédérales et cantonales et qui, subsidiairement, dans son libellé, évite des phrases aussi ambiguës que «40 postes supplémentaires», dont il faut bien comprendre que c'est à chaque lecture qu'il va falloir ajouter 40 postes.

On voit que faire des lois c'est un métier; ce métier, nous ne le pratiquons pas et, à cet égard, il y aura lieu probablement d'organiser le Conseil municipal par rapport à cela. On peut même se demander s'il ne s'agit pas d'examiner le règlement du Conseil municipal par rapport à la technique législative et, peut-être, par rapport aux délais de traitement particulier de ce genre d'objets.

C'est un prototype qui est passionnant, parce qu'il est à la lisière de ce qui est possible ou de ce qui n'est pas possible et, à cet égard, Monsieur le président, puisque vraisemblablement ce sera à vous de présider la commission qui va prendre en charge ce document, vous aurez le loisir d'examiner par le menu l'ensemble des remarques que j'ai formulées et vous verrez qu'un bon nombre d'entre elles ne sont pas dépourvues de pertinence. Je vous remercie.

Le président. Monsieur Froidevaux, formalisez-vous votre demande de création de commission ad hoc?

M. Jean-Marc Froidevaux. Vous avez compris que le groupe libéral ne votera pas favorablement, en conséquence, ce ne serait pas très honnête de sa part de

faire une telle formulation. Je laisse volontiers le soin aux auteurs de l'arrêté d'y réfléchir, voire de prendre pour eux-mêmes cette proposition. Comprenez que nous ne serons pas favorables.

M^{me} Sandrine Salerno (S). Je remercie M. Froidevaux – vous transmettez, Monsieur le président – pour les utiles indications liées à l'application et à la rédaction de la norme qu'il a données devant ce plénum; je pense effectivement qu'une partie de ses remarques sont certainement pourvues de bon sens. Il est vrai que, pour ma part, je ne suis ni juriste ni quelqu'un habilité à faire des textes de loi ou des arrêtés de manière totalement conforme et parfaite. Il y a des personnes dont c'est le métier, moi, je suis ici plutôt pour avancer des idées politiques. Je sais qu'au bureau vous vous êtes déjà posé la question d'une commission ad hoc, mais je ne sais pas comment on procédera. Le groupe socialiste ne va pas amender en l'état le projet d'arrêté, mais il va peut-être discuter avec vous, Monsieur le président, pour voir comment vous souhaitez par la suite mettre en œuvre tous les projets d'arrêtés que nous avons envoyés à la commission du règlement.

Par rapport aux remarques qu'a énumérées notre collègue M. Lathion, je rappellerai simplement que depuis 1996 nous avons un Fonds chômage, qu'il a été respectivement doté du montant de 1 million puis de 2 millions de francs à partir de l'année passée. La proposition qui est faite dans le projet d'arrêté PA-19 est simplement une proposition d'utilisation différente avec une structure différente, puisqu'on a introduit une commission consultative. Nous ne sommes pas en train de créer quelque chose de nouveau, nous avons donné un autre intitulé au Fonds chômage, parce que, selon nous, visiblement l'ancien intitulé prêtait à confusion dans l'esprit de l'exécutif ou de certains fonctionnaires qui ne l'appliquaient pas de manière conforme à nos vœux. Le Fonds chômage existe depuis 1996, ce n'est pas quelque chose de nouveau; nous ne gaspillons pas l'argent du contribuable, puisque depuis quatre ans nous votons régulièrement, lors de l'examen du budget en fin d'année, la dotation du Fonds chômage.

Pour terminer sur la remarque disant qu'il était disgracieux de notre part de critiquer l'action de l'exécutif, je répondrai par la négative, le Fonds chômage existant depuis 1996 et nos magistrats ayant été élus en 1999; pour notre part, il n'y a pas critique et quand bien même il y aurait critique, c'est aussi une partie de notre rôle que d'être vigilants par rapport à l'application que fait l'exécutif des propositions que nous pouvons lui envoyer. Il ne s'agit pas de créer une assurance chômage municipale, là aussi je pense qu'il y a une lecture erronée du texte, il s'agit de développer des instruments différents et complémentaires avec les actions qui sont faites par le Canton et la Confédération.

Je terminerai mon intervention en disant que, lorsqu'on me décrit des mesures cantonales qui seraient un panel si important et si large pour la population en

recherche d'emploi, et une loi fédérale qui serait des plus adéquates, je vous rappelle les débats qui ont eu lieu aux Chambres fédérales sur la loi sur l'assurance chômage. Il en résulte notamment que les prestations vont être réduites et qu'en principe le délai-cadre sera désormais d'une année et non plus de deux ans. Concernant les prestations au niveau du canton, on nous parlait des chèques formation; c'est très bien, mais je suis contente que la loi sur les chèques formation ait récemment été revue, parce qu'elle n'a pas vraiment été un succès. L'ensemble des mesures cantonales existe, mais je pense qu'au niveau de la Ville de Genève il est tout à fait possible d'avoir des mesures complémentaires qui peuvent être mises en œuvre avec les acteurs associatifs et privés sur le canton et en ville. Par ailleurs, on peut tout à fait regarder ce qui se passe à l'extérieur du canton, en Suisse, pour voir quel style de politique dynamique on a en matière de chômage dans les villes. Puisque M. le maire aime à répéter que la ville est le lieu où il y a le plus de tension, le plus de problématiques et également de rencontres agréables, j'ajouterai que c'est aussi en ville que l'on rencontre un nombre important de personnes à la recherche d'un emploi.

Pour toutes ces raisons, le Fonds chômage est quelque chose de primordial en ville; c'est un instrument important et il faut continuer à le doter. Il faut avoir une politique municipale qui soit à la hauteur de nos espérances.

Le président. Madame Salerno, ce projet d'arrêté ira où le Conseil municipal voudra qu'il aille. Je m'étonne simplement que la destination que vous souhaitez soit la commission du règlement, parce que c'est un point qui ne concerne pas le règlement du Conseil municipal; cela concerne un point d'une ligne budgétaire qui doit être interprété, selon vous, d'une manière différente par le Conseil administratif. Cela dit, je n'interfère pas, je m'étonne simplement.

M. René Grand (S). Je ne vais pas faire de la théorie sur le chômage, je vais simplement parler en tant que travailleur du terrain et répondre à la description idéale de M. Lathion au sujet des mesures d'intégration socioprofessionnelle et de lutte contre le chômage prises par le Canton. Malheureusement, même si l'Etat et le Canton font tout ce qu'ils peuvent pour lutter contre le chômage, les mailles du filet ne sont pas complètes et laissent passer des chômeurs. La Ville de Genève, elle aussi, remplit très bien son rôle à ce sujet, et je suis là pour en témoigner. Il faut donc continuer, il faut que le Fonds chômage se développe, s'améliore aussi, car il existe et je tiens à le rappeler ici.

L'Office cantonal de l'emploi envoie dans les centres d'action sociale et de santé (CASS) des gens qu'il n'arrive pas très bien à assumer, en leur disant qu'ils

vont trouver une solution à la Ville. Malheureusement, ce n'est pas toujours facile ni évident de trouver une solution lorsque l'Office cantonal de l'emploi lui-même n'en a pas trouvée. C'est la commune qui doit, dans ce cas, résoudre les problèmes et c'est pour cela qu'une permanence chômage existe dans certains CASS, à la rue des Vollandes, aux Grottes et dans d'autres centres, selon les demandes. L'employé chargé d'y répondre – M. Gérald Crettenand – n'est pas du tout, lui, au chômage: il traite des tas de recours que les gens ne peuvent pas faire eux-mêmes contre les décisions de l'Office cantonal du chômage.

Je vous donne un exemple. J'ai reçu quelqu'un dont les prestations découlant du revenu minimum cantonal d'aide sociale (RMCAS) ont été suspendues. Cette personne, qui n'avait rien pour vivre, s'est rendue à l'Hospice général pour demander une aide correspondant au minimum vital. On lui a répondu que, si le RMCAS ne pouvait pas l'aider, l'Hospice général ne pouvait pas le faire non plus. C'est le serpent qui se mord la queue. Devinez qui a dû assurer financièrement pendant quelque temps cette personne, jusqu'à ce qu'un recours positif aboutisse? C'est la Ville de Genève. Voilà un exemple patent pour montrer l'utilité d'un fonds chômage de la Ville de Genève.

(La présidence est momentanément assurée par M. Comte, vice-président.)

M. Jean-Pierre Lyon (AdG/SI). En ce qui concerne notre groupe, nous avons toujours été conscients du problème du chômage. Vous avez pu lire dans les quotidiens, il y a une ou deux semaines, qu'une étude concernant le taux de chômage a été effectuée et qu'une augmentation de celui-ci a été constatée à Genève. Il faut donc remercier nos collègues d'avoir déposé ce projet d'arrêté pour trouver des solutions.

J'aimerais poser une question à ces collègues et leur demander ce qu'ils pensent de l'affaire de la semaine de 36 heures; est-ce qu'ils croient que cela va augmenter le nombre d'emplois? Non, Mesdames et Messieurs, des interviews télévisés ont été faits et des entreprises ont dit que, si la mesure de la semaine de 36 heures était appliquée, elles demanderaient à leur personnel qui travaille 40 heures par semaine de faire le même travail en 36 heures. Si vous pensez que cela peut créer un emploi de plus, eh bien, Mesdames et Messieurs, vous devrez m'en apporter la preuve.

Monsieur le président, je propose le renvoi de ce projet d'arrêté à la commission sociale et de la jeunesse. La commission des finances n'a pas l'approche des problèmes qui existent au niveau du chômage, de l'aide sociale, de l'aide complémentaire, etc. Aussi, après en avoir discuté avec nos collègues du groupe du Parti

du travail, nous estimons qu'il s'agit d'une affaire sociale et que le département de M. Tornare est plus à même de traiter cet objet.

Etant membre de la commission du règlement, je me demande comment la discussion tournera si ce projet d'arrêté est renvoyé à cette commission, car elle opère plutôt au niveau des arrêtés et du règlement du Conseil municipal.

J'encourage l'ensemble des groupes qui sont pour un renvoi en commission de renvoyer ce projet d'arrêté à la commission sociale et de la jeunesse. Le dialogue avec M. Tornare sera beaucoup plus concret et apportera certainement un certain nombre de solutions ou de modifications. Voilà, Monsieur le président, nous proposons officiellement le renvoi de cet objet à la commission sociale et de la jeunesse, qui est en mesure de traiter les problèmes sociaux.

M^{me} Sandrine Salerno (S). A la suite de l'excellente intervention de notre collègue Jean-Pierre Lyon, le groupe socialiste se rallie à la proposition de renvoi à la commission sociale et de la jeunesse. Monsieur le président, vous transmettez à M. Lyon que le groupe socialiste proposera bientôt un objet sur la semaine de 36 heures, puisqu'à la commission des finances – et vous le savez, car vous en faites partie – il y a le vieux projet d'arrêté socialiste PA-475 de notre camarade Pascal Holenweg, qui traîne et qui s'est endormi, mais que nous sommes en train de réanimer. Bientôt, Monsieur Lyon, vous aurez votre proposition sur la semaine de 36 heures.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Loin de moi l'idée de nier le bien-fondé du Fonds chômage de la Ville de Genève! Je crois que, finalement, il peut être complémentaire à d'autres prestations, comme le proposait mon collègue Grand, et qu'on ne peut que se louer des services de ce fonds et du rôle de filet social qu'il joue.

Ce que je conteste, c'est tout simplement le projet d'arrêté PA-19. Tout à l'heure, vous avez dit, Madame Salerno, que je faisais une énumération, une sorte de panel de prestations, mais je n'ai fait que reprendre ce qui est mentionné dans le projet d'arrêté. Lorsqu'un projet d'arrêté est mauvais, nous devrions pouvoir le dire sans accepter de passer des heures à discuter de doublons dans des commissions. Ayons donc le courage d'affirmer que ce projet d'arrêté nous ne l'acceptons pas, simplement parce que ce qu'il propose existe déjà. Si vous voulez continuer à discuter pendant des heures sur ce qui existe déjà et le contester en d'autres lieux, c'est votre affaire. Quant à moi, je vous invite quand même à prendre conscience que l'énumération que je vous ai faite correspond tout simplement à des services existant actuellement dans le cadre de l'Etat.

M. Manuel Tornare, maire. Il ne faut pas se tromper, le Conseil administratif n'est pas contre le Fonds chômage. Bien évidemment, nous sommes très heureux de votre vote du mois de décembre 2001 qui donne 1 million de francs supplémentaires à ce fonds. Simplement, il s'agit maintenant de le rendre plus efficace et de travailler aussi sur la notion de subsidiarité. Pour aller dans le sens de Jean-Charles Lathion, je pense que nous devons nous mettre autour d'une table pour discuter.

En ce qui concerne le renvoi de cet objet en commission, la proposition de Jean-Pierre Lyon me paraît très adéquate, c'est-à-dire que la commission sociale et de la jeunesse est peut-être plus à même de faire des propositions à ce sujet, puisqu'elle est en relation directe avec ce qui se passe sur le terrain. Suite aux réflexions de la commission sociale et de la jeunesse, vous pourrez peut-être faire des propositions au Conseil administratif, qu'il retiendra certainement.

M. Pierre Muller, conseiller administratif. Je partage parfaitement le point de vue du Conseil administratif énoncé par M. Tornare – vous voyez qu'il y a des moments, même presque tout le temps, où nous sommes d'accord... *(Rires)* C'était pour détendre un peu l'atmosphère. Très franchement, et cela a été dit par les préopinants, ce projet d'arrêté est extrêmement mal rédigé, il est incompréhensible. Mais avec vos explications, Madame Salerno, on l'a mieux compris.

Il est vrai que nous connaissons en Suisse et à Genève les prestations de l'assurance chômage fédérale qui sont régies par la loi et ordonnance sur l'assurance chômage et l'indemnité en cas d'insolvabilité, la LACI. On sait aussi que, lorsque toutes les prestations sont éteintes, on recourt au RMCAS; cela a été dit par M. Grand, à juste titre. Après cela, il y a encore un filet dont les mailles sont un peu lâches, mais qui existe quand même.

Dans cette affaire, je vois bien sûr un doublon avec ce qui se fait déjà, mais je vois surtout une inégalité de traitement absolument insoutenable entre la Ville de Genève et les autres communes. Les communes ne pourront pas faire ce que la Ville de Genève fait et, là, je trouve que ce n'est pas acceptable pour les chômeurs des autres communes, qui n'auront pas la chance d'habiter sur la ville de Genève, laquelle aurait un filet antichômage très serré, tel que vous le proposez. Dans ce sens-là, à mon avis, c'est totalement inégal et inacceptable. Comme l'a dit M. Tornare, je crois véritablement qu'il faut se baser sur le principe de subsidiarité, ce qui nous évite d'avoir des doublons et de dépenser inutilement nos deniers.

(La présidence est reprise par M. Pierre Losio, président.)

Mis aux voix, le projet d'arrêté est pris en considération et son renvoi à la commission sociale et de la jeunesse est accepté à la majorité (quelques oppositions).

6. Motion de MM. Gérard Deshusses et Roman Juon: «Prolongation des prestations des TPG en zone urbaine les vendredis et samedis soir» (M-219)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- que de nombreuses activités culturelles (spectacles, concerts, films) se terminent au-delà de minuit;
- que les transports publics cessent leur service aux environs de 0 h 30, pour la plupart, y compris au centre-ville;
- que de nombreux usagers, jeunes et personnes âgées notamment, se trouvent de ce fait fort empruntés,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'intervenir auprès de la direction des Transports publics genevois (TPG) et du Conseil d'Etat pour que soit étudiée la possibilité de prolonger les prestations des TPG sur les lignes urbaines et suburbaines jusqu'à 1 h 30 les vendredis et samedis soir.

M. Gérard Deshusses (S). Je serai bref, parce que la demande que je formule, avec mon collègue Roman Juon, est une demande qui paraît extrêmement simple, mais j'ajouterai quelques réflexions au texte que nous vous soumettons. Tout d'abord, cela fait bientôt quarante ans que je prends les transports publics de façon autonome, parce que ma maman me laissait aller seul, et je me souviens que les derniers bus – j'habitais à l'époque la commune de Perly – passaient le vendredi et le samedi soir vers minuit.

Par la suite, j'ai constaté que ces mêmes horaires nocturnes de bus étaient restés sensiblement les mêmes. Ce qui a changé, bien sûr, c'est l'âge que j'ai maintenant, car nous vieillissons tous, mais c'est surtout les mœurs et les habitudes des uns et des autres. Autrefois, les cinémas fermaient vers 23 h 30 au plus tard et les horaires de bus proposés convenaient parfaitement à chacun, tout le monde pouvait rentrer à la maison avec ces transports-là. Depuis quelques décennies, les

¹ Annoncée, 1935.

habitudes ont changé; on sort plus tard le soir, on se lève aussi plus tard le matin et les horaires de travail sont de plus en plus tardifs pour beaucoup d'entre nous. Je me souviens avoir vu sur la route de Saint-Julien, quand j'étais gamin, des files de voitures à partir de 6 h du matin, alors que, à l'heure actuelle, vous n'en trouvez pas à cette heure-là; il n'y a pas en ville, avant 7 h, 7 h 30, une circulation extrêmement intense dans l'ensemble des quartiers. Les mœurs ont changé, mais les horaires de bus, eux, sont restés les mêmes. Ce doit être un oubli qui concerne la ville uniquement, puisqu'il y a déjà quelques années nous avons mis en place des lignes de Noctambus qui fonctionnent très bien et qui permettent non seulement aux jeunes, mais aussi à certains aînés, qui ne sont pas ou plus motorisés, de regagner leur domicile à la campagne.

C'est la raison pour laquelle, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, nous souhaitons qu'en ville nous fassions de même, c'est-à-dire que nous prolongions le vendredi et le samedi soir les horaires des lignes importantes pour que les personnes qui sortent, et qui ont le droit de sortir comme toutes les personnes motorisées, puissent regagner leur domicile aussi facilement ces soirs-là, car c'est une habitude, les gens qui travaillent la semaine n'ayant pas la possibilité de sortir tous les soirs. Pour cela, nous demandons que soit effectuée la prolongation des horaires des transports publics.

Nous aimerions, si vous le voulez bien, que cette motion soit renvoyée à la commission de l'aménagement et de l'environnement.

Préconsultation

M. Alain Marquet (Ve). Nous avons bien compris que la motion M-219 visait à faire un lien entre la fin du service ordinaire des transports publics et le début des activités des Noctambus, et qu'elle pouvait avoir une utilité reconnaissable et importante pour les citoyens de notre ville.

Nous accepterons de renvoyer cette motion à la commission de l'aménagement et de l'environnement pour étude. Nous ne voudrions pas briser les illusions de nos collègues motionnaires, mais nous craignons de pouvoir déjà envisager les réponses qui seront données en commission, à savoir que toute proposition d'extension des prestations des TPG aboutit à une ligne budgétaire, qui est assez précisément chiffrable, nous en avons fait la cruelle expérience lors du débat sur la motion M-118, de M^{me} Künzler et moi-même, sur la gratuité des trams au centre-ville.

Nous aimerions rappeler que le Parti socialiste, comme d'autres partis dans cette enceinte, dispose de membres au Conseil d'administration des TPG, qu'il faudra les mobiliser afin qu'ils apportent une réponse qui ne soit pas simplement

financière, mais également d'ouverture et de possibilité d'étude par rapport à ce que propose cette motion. Il faudra mobiliser beaucoup d'énergie pour aboutir, je le crains, à une réponse qui contiendra des chiffres qui nous feront peut-être peur à l'arrivée.

Nous, les Verts, faisons partie de ceux qui pensent que la dépense justifie, dans tous les cas, une meilleure prestation des TPG et nous souhaitons effectivement que celle-ci puisse se réaliser, telle que le Parti socialiste la propose.

M. Guy Dossan (R). Le groupe radical était quelque peu partagé quant au sort à réserver à cet objet, car la motion M-219, si nous n'y prenons pas garde, risque de coûter fort cher à la Ville de Genève. Le sujet est toutefois intéressant, car il permettrait de faire le lien entre le service normal des TPG et celui des Noc-tambus, mais pour cela il nécessite une étude approfondie et c'est pourquoi le groupe radical acceptera le renvoi en commission.

Je profite déjà d'évoquer quelques aspects qu'il faudra très certainement préciser. Premièrement, qu'est-ce que les motionnaires entendent par «lignes urbaines et suburbaines», car, dit de cette manière, cela équivaut pratiquement, à quelques lignes régionales et transfrontalières près, à la quasi-totalité du réseau des TPG, puisque cette dénomination s'adresse aux lignes portant un numéro, soit 37 lignes en totalité? Les lignes qu'on souhaiterait voir développer devront donc être soigneusement précisées.

Deuxièmement, il conviendrait aussi de connaître ce que représente réellement le nombre de clients concernés. On nous dit, dans les considérants de la motion, qu'ils sont très nombreux, que ce sont notamment des jeunes – cela je veux bien le croire – et aussi des personnes âgées. Je vous défie alors d'aller à minuit un vendredi ou un samedi soir à un arrêt de bus et de trouver de nombreuses personnes âgées. Or, si l'on observe les comptages qui sont effectués dans les véhicules des TPG, on remarque que, à part quelques lignes qui sont correctement fréquentées le soir lors de la dernière course, il n'y a pas grand monde dans les bus. Une étude particulièrement précise devra être menée sur le potentiel réel de clientèle qui existe entre minuit et demi et 1 h 30.

Si les TPG sont un service public, donc subventionnés principalement par l'Etat, les communes sont aussi partie prenante et il est primordial que, pour autant que le projet soit viable évidemment, les communes y participent également en déliant aussi les cordons de leur bourse. Pour les radicaux, il est en effet hors de question que la Ville de Genève paie une nouvelle fois pour tout le canton, voire la région, comme elle le fait par exemple dans le cadre de la journée sans voitures. Les commissaires radicaux en commission seront très attentifs à ce point.

Comme je le disais, ce projet peut coûter fort cher, car il faudra tenir compte – en faisant une étude approximative – que les 60 véhicules des TPG qui se trouvent actuellement à minuit sur le réseau devront prolonger leurs horaires jusqu'à 1 h 30 du matin et cela plus d'une centaine de fois par an. Il faudra aussi prolonger les services techniques qui œuvrent dans les dépôts des TPG jusqu'à la fin du service. Tout cela veut dire des primes supplémentaires, puisqu'il s'agit de travail de nuit. On peut donc s'attendre à ce que le prolongement des lignes urbaines et suburbaines, tel qu'il nous est demandé, avoisine les 2 millions de francs par an, millions que le groupe radical refusera de voir assumer uniquement par notre municipalité.

A ce stade, il paraîtrait certainement plus rentable et économique non pas d'étendre les prestations des TPG, mais plutôt celles des Noctambus, en faisant débiter le service de ceux-ci au terme de celui des TPG, soit à minuit et demi. Cette solution devra aussi être étudiée en commission. Bien que les raisons que je viens d'évoquer aient tendance à faire pencher la balance du côté du refus d'entrer en matière, le groupe radical, comme je l'ai déjà dit, se ralliera néanmoins à un renvoi de cette motion en commission pour une étude complète.

M. Michel Ducret (R). Pour ma part, je suis plus que favorable à l'idée émise par cette motion, mais pas vraiment comme les motionnaires le proposent; ils passent quelque peu à côté de la réalité économique ainsi que des vrais besoins. Le problème est qu'il ne s'agit pas de prolonger les prestations en soirée le week-end seulement, car Mesdames et Messieurs, une ville vit la nuit le reste de la semaine aussi. Il n'y a pas que des gens qui sortent le soir, il y a également des travailleurs la nuit, et pas seulement leurs clients. Le potentiel de clientèle existe, ne serait-ce que parce que si vous soutenez une politique de modération et de diminution de trafic au centre-ville, inéluctablement, à un moment donné, vous allez aussi toucher aux gens qui viennent en ville en fin de journée pour y travailler. A ceux-ci, il faudra bien leur offrir une solution remplaçant le coûteux taxi ou la chasse aux places de stationnement à proximité des établissements publics où ils œuvrent, cela au détriment de la clientèle, ce qui est un non-sens.

J'aimerais encore rappeler un élément essentiel que les motionnaires semblent avoir oublié. Il s'agit de l'amplitude horaire des prestations ordinaires des Transports publics genevois, qui est fixée par la loi cantonale et qui prévoit, pour tous les jours, un service de 6 h du matin à minuit et, en ce sens, la motion M-219 se heurtera à cette loi, sans parler du problème du financement qui a été évoqué assez justement tout à l'heure par MM. Dossan et Marquet. Il y a actuellement plus de 50 véhicules qui sont encore dehors à minuit, chacun avec un conducteur;

et sachant que ce dernier représente 65% au minimum des coûts des transports collectifs, vous commencez à mesurer l'impact financier d'une telle proposition, ne l'oubliez pas!

Il ne s'agit pas non plus des Noctambus, qui sont destinés à une clientèle beaucoup plus ciblée et qui s'étend loin dans le canton, et même au-delà.

En fait, Mesdames et Messieurs, ayant l'honneur de siéger au conseil d'administration des TPG, j'ai moi-même proposé l'idée d'un réseau nocturne qui serait constitué de trois ou quatre lignes exploitées par un bus chacune. Ces lignes partiraient du centre, avec un service commençant exactement après la fin des services ordinaires; elles auraient des parcours adaptés, desservant le maximum de points importants et iraient trouver leur terminus à la couronne urbaine, à proximité des plus importants parkings d'échange que nous sommes en train de mettre en place autour de notre cité. Ces prestations pourraient d'ailleurs être sous-traitées, cela dans le cadre de l'union tarifaire Unireso, par exemple, à l'image de ce qui se fait dans la ville suédoise de Göteborg, soit avec un double tarif. A Göteborg, il existe un service de nuit avec quelques lignes prenant immédiatement le relais des trams. Au moment où vous utilisez ces véhicules, vous ne prenez plus un, mais deux billets pour faire le même trajet et ceux qui possèdent un abonnement doivent prendre un billet supplémentaire. Voilà le principe qui, à partir de minuit, est actuellement en vigueur à Göteborg, ville qui connaît exactement les mêmes problèmes que nous. A Vienne, il y a un réseau nocturne hélicoïdal qui permet de desservir, avec quelques lignes, la majeure partie de la ville jusqu'à la couronne périurbaine en partant du centre-ville.

Des idées existent donc, il n'y a pas besoin d'inventer de nouveaux systèmes, mais il est totalement exclu, par rapport au potentiel de clientèle, d'envisager d'exploiter le réseau tel que nous le connaissons, les principales lignes comme l'a dit tout à l'heure M. Dossan, avec un prolongement du service de soirée. Ce n'est simplement pas possible.

J'aimerais signaler que les premiers échos rencontrés avec la proposition que j'ai déposée au conseil d'administration des TPG sont assez favorables au niveau des responsables et que, probablement, on débouchera sur une étude des possibilités et surtout, Mesdames et Messieurs, sur le coût d'une telle proposition. Sur un point je rejoins tout à fait mon collègue Dossan, qui s'avoue moins favorable que mon groupe à cette proposition. Il est totalement exclu que ce développement du réseau nocturne se fasse aux frais de la Ville de Genève, ce n'est absolument pas le but visé.

Je signalerai encore une chose: quand on sort le soir en ville de Genève, la plupart des distances jusqu'à nos limites communales sont parcourables à pied. Cela ne fait pas de mal de marcher le soir, tout au moins quand il ne pleut pas. Le

développement des prestations nocturnes des TPG ne correspond donc pas à un besoin essentiellement ciblé pour la ville; c'est un besoin pour l'ensemble de la collectivité genevoise et des environs. Je m'opposerai à ce que la Ville paie ce type de prestations en supplément, ce n'est pas l'esprit de la loi sur les transports publics, je crois qu'il faut être bien clair. Voilà, Mesdames et Messieurs, ce que j'avais à dire sur le sujet.

J'aimerais rendre attentifs les commissaires qui traiteront la motion M-219 en commission, que ce n'est pas à une commission de notre parlement municipal d'estimer le coût d'un tel projet après l'avoir étudié; ce serait vraiment perdre du temps. Je vous proposerai de renvoyer cette motion au Conseil administratif, qui peut saisir directement les TPG pour voir ce qu'ils ont, eux, à proposer. Cela nous permettra de réagir par rapport à une proposition de l'exécutif, en examinant si elle est suffisante, insuffisante, si elle répond à nos vœux ou pas. A mon avis, cela ne sert à rien de perdre du temps en commission avec cette motion, sinon peut-être pour entendre les avis de quelques-uns, mais, pour obtenir une proposition concrète, il faudra la renvoyer au Conseil administratif.

M. Jean-Pierre Lyon (AdG/SI). Je tombe bien, juste après M. l'administrateur des TPG, j'ai compris...

Mesdames et Messieurs, je vais vous parler des horaires des transports publics. Entre 24 h et 24 h 45, les véhicules rentrent au dépôt et les derniers bus, ceux qui viennent de la campagne, de Jussy, Chancy, etc., arrivent à 24 h 45. On peut donc dire que le dernier bus rentre à 24 h 45. Ensuite, il y a le problème du service technique, dont peu de personnes ont parlé. Il faut remettre en ordre les véhicules, faire le plein, ce qui signifie que le personnel fini à 2 h du matin; les employés font cet horaire d'équipe de nuit durant sept jours de suite. Tout cela devra être étudié et l'on parlera des détails en commission lorsque le Conseil municipal aura accepté d'y renvoyer cette motion. Il sera alors intéressant d'auditionner l'Etat, la direction des TPG et les représentants du personnel des TPG. Je pense que renvoyer la motion au Conseil administratif, où il y a déjà un administrateur des TPG, n'est pas la bonne solution; un rapport y sera fait et, en fin de compte, rien n'en ressortira, car ce sera une réponse arrangée au niveau des TPG.

Maintenant, il faut parler des coûts. En gros, 120 millions de francs sont accordés comme subvention aux TPG par l'Etat, ce montant étant prélevé sur les revenus fiscaux; donc, avec les impôts que nous payons, nous participons à cette subvention. La Ville de Genève paie la ligne de Plainpalais-Jonction et celle de la Vieille-Ville; tout cela va entrer en ligne de compte au niveau du coût global. Combien alors la Ville devra-t-elle payer? On n'en sait rien! Quand nous aurons les comptes détaillés, je peux vous dire que cela va coûter cher, parce qu'il faut

compter le service technique, le personnel roulant, l'administration de celui-ci, administration qui devra continuer de gérer les plannings avec la régulation centralisée du trafic, la RCT. Ensuite, pour les travaux à la rue de Lausanne, à l'avenue de France, combien de centaines de millions de francs la Ville de Genève va-t-elle devoir payer? M. Ferrazino a débloqué un crédit de 20 millions de francs pour ces aménagements, donc tout va bien... et il reste encore les travaux de la route des Acacias, avec le pont des Acacias qui devra être renforcé, parce que la structure devra être revue en fonction du passage des trams. Qui va payer? Les contribuables.

Il serait intéressant que la commission de l'aménagement et de l'environnement puisse auditionner les représentants des entités que j'ai désignées tout à l'heure, car il est plus instructif d'entendre les gens que de recevoir un rapport. Si la motion est renvoyée au Conseil administratif, comme je l'ai dit tout à l'heure, il n'en ressortira qu'un rapport. Je remercie les motionnaires d'avoir proposé le renvoi à la commission de l'aménagement et de l'environnement.

Je ne sais pas, Monsieur Ducret, si vous vous levez à 6 h du matin, mais, au début du mois de février, le conseil d'administration des TPG a pris la décision de se réunir à 8 h du matin – peut-être à cause de M. Cramer, écologiste, président du conseil d'administration des Services industriels, qui a tellement de travail. Vous voterez donc en étant encore un peu endormis et rien ne sera proposé. Je constate aussi qu'un autre élément n'a pas été relevé. Au niveau cantonal, une législature vient juste de commencer, avec une nouvelle structure et avec tous les partis représentés. Néanmoins, il n'y a pas à l'horizon une augmentation générale des tarifs des TPG.

Mesdames et Messieurs, les coûts engendrés par cette motion devront être payés par le contribuable. Il faudra payer les suppléments des heures – il y a la loi sur les transports – l'augmentation des tarifs pour les personnes qui prennent les transports publics... Finalement, c'est toujours le contribuable qui paie, que ce soit l'augmentation des caisses maladie, des plaques de voiture, etc., mais pour le social, quand il s'agit d'augmenter les allocations de l'Office cantonal des personnes âgées, c'est le refus! Il faudrait commencer par se poser un certain nombre de questions.

J'accepte du bout des lèvres le renvoi de la motion à la commission de l'aménagement et de l'environnement et, lorsque nous recevrons le rapport de la commission, je peux déjà dire que bien des personnes seront surprises dans cette salle.

M. François Sottas (AdG/TP). Pour permettre d'assumer le nouveau réseau Constellation des TPG, en juin 2001, il a fallu 782 conducteurs à plein

temps. Mais les troisièmes tranches horaires, les congés supprimés sont toujours le lot des conducteurs TPG. Que va-t-on encore demander au personnel maintenant?

Le Grand Conseil a décidé d'autoriser la prolongation de l'ouverture des magasins. Vous me direz que cela n'a rien à voir avec ce que l'on discute maintenant. Je vous répondrai que, au contraire, cela va influencer les TPG, car, avec les nouveaux horaires des magasins, certains trams de la ligne 12 qui rentrent au dépôt maintenant vers 21 h, 21 h 30 vont devoir rentrer vers 22 h, 22 h 30, et pas seulement le jeudi soir comme maintenant, mais tous les soirs de la semaine. Aujourd'hui, on demande aux transports publics de rouler jusqu'à 1 h 30 du matin, alors que pour assumer le réseau Constellation il n'a pas été simple de pouvoir obtenir 782 conducteurs à plein temps. Mesdames et Messieurs, je ne sais pas où l'on va, mais s'il n'y a pas une augmentation des conducteurs à plein temps aux TPG, je ne pense pas qu'ils arriveront à assumer tout cela.

Je rejoins M. Dossan lorsqu'il dit que ce n'est pas aux TPG d'assumer une prolongation de leurs horaires le soir, mais que ce serait plutôt aux Noctambus de commencer plus tôt leur service. Les véhicules des TPG ne sont pas adaptés pour faire des horaires terminant plus tard que minuit, minuit et demi; ils sont trop grands et, de plus, les lignes ne correspondent pas à l'attente des gens par rapport aux rentrées nocturnes.

Pour ma part, je trouve qu'on commence à demander beaucoup trop au personnel des TPG et qu'il faut vraiment que cette problématique soit étudiée en profondeur, soit en commission, soit par le Conseil administratif, soit par les TPG. Actuellement, les employés des TPG ne peuvent plus assumer autant d'heures de travail; l'élargissement de leur temps de travail n'est bientôt plus possible à assumer.

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Beaucoup de choses ont été dites, mais je crois qu'il ne faut pas tout mélanger. M. Ducret a rappelé un certain nombre de vérités; il est vrai qu'il connaît bien le sujet en sa qualité d'administrateur des Transports publics genevois; d'autres intervenants le connaissent un peu moins bien et certaines confusions ont été faites. Je vous rappelle que les Transports publics genevois ne sont que les exécutants d'une politique des transports qui, elle, est décidée par les autorités cantonales. Alors, la motion est parfaitement bien libellée quand elle demande d'inviter le Conseil administratif à intervenir auprès des autorités compétentes et, comme l'a justement dit M. Ducret, il n'y a pas besoin d'étudier pendant longtemps la question pour demander au Conseil administratif d'intervenir. Celui qui vous parle, qui est également membre du Conseil d'administration des TPG, partage totalement le point de vue

des motionnaires, à savoir qu'il faut aujourd'hui répondre à une demande des usagers qui se plaignent, pas seulement le vendredi et le samedi, mais tous les soirs de la semaine, lorsqu'ils ont besoin de rentrer après minuit chez eux, de ne pas avoir la possibilité de le faire au moyen des transports publics.

Monsieur Dossan, il est clair qu'on ne va pas doubler toutes les lignes de jour la nuit, et je ne crois pas que les motionnaires ont demandé cela. M. Ducret a fait allusion à certaines possibilités de répondre à cette demande, comme d'autres villes d'ailleurs l'ont fait avant nous et il me semble parfaitement possible de répondre à cette demande de manière circonstanciée, avec un coût modéré, mais de manière plus satisfaisante que c'est le cas aujourd'hui. Ce n'est pas nous, Ville de Genève, qui allons le faire, ce ne sont pas les TPG, ce sera le Grand Conseil, lorsqu'il adoptera le plan directeur des transports publics et, ensuite, le contrat de prestations des transports publics en fonction du financement qu'il octroiera aux TPG.

Il est vrai, et je pense pouvoir le dire au nom d'une grande majorité du conseil d'administration des TPG, si ce n'est au nom de tout le monde, qu'il y a une véritable volonté – et M. Ducret a participé pour qu'elle se forge – d'arriver à trouver des solutions rapides dès la mise en œuvre du contrat de prestations 2003-2006 pour amener des prestations nocturnes qui, aujourd'hui, font cruellement défaut.

Ce n'est pas pour autant, Monsieur Sottas, que cela doit porter préjudice au personnel, c'est-à-dire que celui-ci soit obligé de faire des heures supplémentaires avec le même nombre de personnes. On s'efforcera, en tant que membres du conseil d'administration des TPG, de faire en sorte que toute éventuelle augmentation des prestations des TPG soit accompagnée des moyens financiers nécessaires à leur réalisation. Une telle augmentation est plus qu'éventuelle, parce que vous savez qu'une augmentation de la mobilité dans le canton est prévue en conséquence du plan directeur d'aménagement cantonal adopté par le Grand Conseil et que celle-ci devra aussi se transcrire au niveau d'une augmentation des offres des TPG, sinon on ne s'en sortira pas. Il faudra donc se donner les moyens d'un point de vue financier au niveau cantonal pour assumer cela. Il est vrai que, plusieurs d'entre vous l'ont dit, ce n'est pas à la Ville de Genève d'assumer cette charge financière supplémentaire et, par conséquent, nous devons convaincre le Canton, Conseil d'Etat et Grand Conseil, de donner les moyens nécessaires aux TPG pour développer leur réseau de jour et également de nuit, comme le demande cette motion.

Par conséquent, je vous invite, comme l'ont suggéré certains d'entre vous, à renvoyer cette motion au Conseil administratif et je puis vous dire que celui-ci se fait fort de traduire dans les faits votre volonté, tant au niveau des TPG qu'au niveau des autorités cantonales.

M. Didier Bonny (DC). L'avantage d'être presque en dernier sur la liste des intervenants fait que je profite de dire que je regrette que nous passions autant de temps sur une motion où, apparemment, le seul débat possible concerne le renvoi au Conseil administratif ou dans une commission.

En ce qui nous concerne, les démocrates-chrétiens, nous trouvons que la motion M-219 pose de bonnes questions, et les débats qui ont eu lieu jusqu'à présent le prouvent. Il est vrai que lorsqu'on entend tout ce qui a été dit la plus sage décision est de renvoyer cet objet en commission, malgré la proposition que vient de nous faire M. Ferrazino, parce qu'on peut se poser la question de savoir si vraiment on va demander au Conseil administratif d'intervenir dans cette direction-là. Terminons rapidement ce sujet et renvoyons la motion en commission.

M. Jean-Pierre Oberholzer (L). J'avoue avoir été un peu inquiet avant de prendre la parole, mais l'intervention de M. Bonny m'a rassuré, car je me posais la question de savoir si ce débat était exclusivement réservé aux employés ou membres du Conseil d'administration des TPG, alors que je ne suis qu'un modeste usager de ce service public.

Cela étant dit, nous, le groupe libéral, pensons que cette motion est tout à fait intéressante; toutefois, nous ne voyons pas pourquoi elle irait s'embourber à la commission de l'aménagement et de l'environnement. Au pire, si c'est une question financière, je dirai que cette motion doit être renvoyée à la commission des finances ou, au mieux, au Conseil administratif.

M. Gérard Deshusses (S). Tout à l'heure, les propos de M. Ferrazino nous ont convaincus et nous tenons à le remercier de son discours. Cela dit, nous ne voulons pas tout prendre comme bon argent et nous nous souvenons qu'il y a eu la motion M-118, de M. Marquet et M^{me} Künzler, traitant de la gratuité sur certains véhicules et certains parcours des TPG, pour laquelle la réponse apportée portait uniquement sur les coûts. Or il s'agit cette fois d'avoir une réponse circonstanciée, tant il est vrai que les TPG sont un service public, que ce sont les usagers qui paient et que les usagers ne sont pas seulement des gens qui utilisent les bus de 6 h ou 8 h du matin jusqu'à minuit, mais parfois plus tard.

Il est vrai aussi qu'à l'heure actuelle, dans les prestations des TPG, il y a des lacunes, notamment entre minuit et 1 h 30 du matin. Vous transmettez, Monsieur le président, à M. Dossan qu'il a une opinion des personnes âgées que je ne partage pas; j'en connais de nombreuses et je m'aperçois qu'elles savent aussi vivre le soir, qu'elles vivent d'ailleurs parfaitement bien dans cette ville et qu'elles aiment particulièrement sortir tard, parce que cela les distrait, qu'il y a mieux que

la télévision, mieux que la solitude dans un appartement. Il n'est pas normal que les personnes âgées, qui n'ont pas toujours les mêmes moyens que les personnes actives, doivent, après être sorties le soir, prendre le taxi, au prix qu'il coûte, ou rentrer à pied.

Certes, la commune de Genève n'est pas très grande, mais figurez-vous que, lorsque vous êtes à la Servette, que vous devez rentrer à pied à Champel, votre capacité de mobilité n'est pas toujours celle d'un jeune de 20 ans. Il n'est pas normal qu'on ne puisse pas avoir des transports publics à disposition. Mesdames et Messieurs, une ville comme la nôtre, avec les moyens qui sont les nôtres, devrait être capable d'offrir cela en termes de prestation.

Maintenant, puisque nous parlons des coûts, il va de soi qu'il n'appartient pas à la Ville de Genève d'assumer cela à elle seule, ni même en quoi que ce soit. Comme l'a dit M. Ferrazino, c'est une politique générale des transports qui doit être mise en place et, dans le cadre du nouveau contrat de prestation, je crois que cela doit être pris en compte, non pas seulement pour les jeunes, mais pour l'ensemble d'une population qui paie cher les transports publics et qui doit pouvoir les utiliser.

Ce serait quand même un comble, Mesdames et Messieurs, que nous ayons à notre disposition des véhicules qui restent au garage, parce que nous n'avons pas les moyens de les faire rouler. Il est vrai aussi que les conditions de travail des employés des TPG doivent être observées et être rendues tout à fait confortables. Il n'est pas possible non plus qu'il y ait des chauffeurs stressés à longueur de temps dans une circulation qui, en ville, reste extrêmement désagréable et difficile.

M. Jean-Pierre Lyon (AdG/SI). Je sais que mon éminent collègue M. Didier Bonny ne sera pas content, mais je maintiens ma demande de renvoi de cet objet à la commission de l'aménagement et de l'environnement. Je vais expliquer pourquoi. Beaucoup de personnes ici font des motions par rapport aux transports publics sans connaître certains détails. Pour une fois, nous aurons l'occasion de pouvoir discuter avec les responsables, comme les représentants du personnel – M. Sottas s'est très bien exprimé par rapport aux effectifs – et d'avoir cette discussion nous permettra à l'avenir d'avoir des motions plus précises, qui donneront des éléments de renseignements.

Je peux comprendre la position de M. Ferrazino. Il est administrateur des TPG, il est député et, si la motion est renvoyée au Conseil administratif, je connais déjà la réponse; ce sera: les TPG sont d'accord de prolonger les horaires des transports publics les vendredis et samedis soir jusqu'à 1 h 30. Cela coûtera

tant pour la Ville de Genève, tant pour les communes d'Onex, de Lancy, etc. Ce sera comme pour les bus de Plainpalais-Jonction et de la Vieille-Ville. Je peux vous dire qu'ils coûtent 300 000 francs par véhicule pour une année. Si vous voulez la réponse au sujet de la motion M-219, je vous la donne tout de suite et il n'est pas nécessaire de la voter.

Je pense que, pour une fois, il serait bon d'avoir au niveau de la commission une discussion, un échange avec les responsables des TPG, cela sans le Conseil administratif. Mais, Mesdames et Messieurs, renvoyez cette motion au Conseil administratif, faites ce que vous voulez! En tout cas, Monsieur Deshusses, vous serez très déçu de la réponse.

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Une nouvelle fois, M. Lyon fait un certain nombre de confusions. Contrairement à la motion de M. Marquet et de M^{me} Künzler, qui demandait la gratuité sur la ligne du tram 12 pour accéder au centre-ville et sur une portion de cette ligne qui n'était pas comprise dans l'offre de base du contrat de prestations Etat-TPG, ce que demande la motion M-219, nous pensons qu'il est possible de l'intégrer dans l'offre de base du nouveau contrat de prestations des TPG.

Je ne vous dis pas de prendre mes paroles comme de l'argent comptant, ce que je vous dis c'est que les TPG seront certainement convaincus de demander à l'Etat d'intégrer une offre nocturne comme élément du contrat de base. Si l'Etat accepte, la Ville de Genève n'aura pas un sou à verser; si l'Etat refuse, on se retrouve dans la situation qui était celle qu'on avait évoquée lorsque M. Marquet et M^{me} Künzler proposait la gratuité, c'est-à-dire que si l'on veut une prestation qui n'est pas dans l'offre de base, on doit en assumer le financement. Mais, comme le dit M. Ducret, aucune raison ne justifierait de le faire, parce que, ici, la démarche à laquelle nous pensons tous n'est pas d'offrir des prestations de transports publics dans un petit rayon du centre-ville, c'est de permettre à tout un chacun allant au centre-ville de pouvoir rentrer en périphérie et au-delà des frontières municipales.

Par conséquent, encore une fois, ce n'est pas de la compétence de la Ville de Genève. Aujourd'hui, vous devez manifester une volonté politique et il semble qu'elle soit la même du côté du Conseil municipal que du Conseil administratif et, si vous nous renvoyez cette motion, nous la ferons suivre pour tenter d'obtenir qu'elle s'intègre dans le nouveau contrat de base de prestations Etat-TPG.

Le président. Monsieur Deshusses, je me permets de vous interpellier pour vous demander si vous changez la demande de renvoi de cette motion.

M. Gérard Deshusses (S). Monsieur le président, je croyais avoir été clair, mais il est vrai que je ne l'ai pas précisé totalement; nous sommes pour un renvoi au Conseil administratif.

Mise aux voix, la motion est acceptée à la majorité (1 opposition).

Elle est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'intervenir auprès de la direction des Transports publics genevois (TPG) et du Conseil d'Etat pour que soit étudiée la possibilité de prolonger les prestations des TPG sur les lignes urbaines et suburbaines jusqu'à 1 h 30 les vendredis et samedis soir.

Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.

7. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

8. Interpellations.

Le président. Je vous informe que l'interpellation I-64 de M. Roman Juon, intitulée «Petites patinoires de quartier: pour quand?», est retirée.

9. Questions écrites.

Néant.

Séance levée à 18 h 50.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	4442
2. Communications du bureau du Conseil municipal	4442
3. Prestation de serment de M ^{me} Aline Gualeni, remplaçant M ^{me} Evelyne Strubin, conseillère municipale démissionnaire.....	4443
4. Questions orales.....	4443
5. Projet d'arrêté de M ^{me} Nicole Bobillier, MM. Olivier Coste, Gérard Deshusses, Jean-Louis Fazio, René Grand, Roman Juon, Sami Kanaan, Daniel Sormanni, Roger Deneys, M ^{mes} Virginie Keller Lopez, Annina Pfund et Sandrine Salerno: «Un règlement pour une politique active en matière d'intégration sociale et professionnelle» (PA-19)	4454
6. Motion de MM. Gérard Deshusses et Roman Juon: «Prolongation des prestations des TPG en zone urbaine les vendredis et samedis soir» (M-219).....	4467
7. Propositions des conseillers municipaux	4479
8. Interpellations	4479
9. Questions écrites	4479

La mémorialiste:
Marguerite Conus